Bulletin d'Information
N° 178 — Juillet 2025



Maison des
Agriculteurs et des Français
d'Afrique du Nord

95 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél : 01 45 26 29 33

Mail : contact@mafa-pn.fr
Site internet: www.mafa-pn.fr

Page Linkedin :
MAFA

SOMMAIRE

P 3 A 5 : EDITO
P 6 A 8 : LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS
P 9 A 11 : LES ACTIONS DE LA MAFA
P 12 A 14 : GESTES MEMORIELS
P 15 A 17 : QUESTION A GUY PERVILLE
P 18 : VIE DES ASSOCIATIONS
P 19 A 21 : LA RUBRIQUE CULTURELLE DE MAIA ALONSO
P 22 A 23 : NECROLOGIE

COMITE DE SOUTIEN A BOUALEM SANSAL

Pour y adhérer : comite.soutien.boualem.sansal@gmail.com

https://www.revuepolitque.fr/comite-de-souten-a-boualem-sansal/



Edito

DISCOURS PRONONCE PAR JEAN FELIX VALLAT PRESIDENT DE LA MAISON DES AGRICULTEURS ET DES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD LE 5 JUILLET 2025 DEVANT LE MEMORIAL DE LA GUERRE D'ALGERIE QUAI JACQUES CHIRAC A PARIS

Le droit d'un peuple de vivre sur sa terre natale ne procède pas exclusivement de la filiation de chacun de ses membres mais essentiellement des relations nouées au fil du temps entre les êtres et avec la terre. Pourtant en juillet 1962 dans l' indifférence de l'opinion publique métropolitaine c'est le peuple français d'Algérie qui est expulsé d'une terre qui était la sienne depuis 132 ans et qu'ils partageaient avec d'autres groupements humains : berbères, juifs, arabes.

Moins de 20 ans avant, de 1943 à 1944, la France combattante avait établi en Algérie le siège de ses institutions : assemblée consultative, Comité français de libération nationale érigé le 3 juin 1944 en gouvernement provisoire de la République française. C'est à partir de cette rive là de la Méditerranée que notre pays a mené le combat final contre le Reich allemand. Le général De Lattre de Tassigny, chef de l'armée d'Afrique composée de français d'Algérie, de l' Afrique du Nord et subsaharienne, de toutes origines, pieds noirs et musulmans numériquement à part égale signait à Berlin le 8 mai 1945 la capitulation de l'Allemagne au nom de la France. Si la patrie, humiliée par l'envahisseur en 1940 figure parmi les quatre vainqueurs de la seconde guerre mondiale et détient un siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU, elle le doit en grande partie à ses enfants d'Algérie. En 1962, la France l'a oublié mais notre devoir est de le lui rappeler.

Trois mises au point s'imposent à ce sujet :

- d'abord sur le bilan de la souveraineté française en Algérie : S'il est vrai que la conquête et la colonisation de l'Algérie n'ont pas toujours respecté les intérêts et la dignité des habitants initiaux de ce territoire, la France en se retirant a laissé le pays le plus moderne d'Afrique. Au bout de 132 ans, l'Algérie peuplée de 10 millions d'habitants (avec un quadruplement de sa population) était auto-suffisante sur le plan alimentaire. En 1960, 800 000 enfants, dont le seul nombre démontre la présence majoritaire d'élèves d'origine nord-africaine fréquentaient 16 600 classes de l' enseignement primaire. L'université d'Alger était au 3e rang des universités françaises après Paris et Lille. La mainmise supposée brutale et inégalitaire du patrimoine rural appelle à la nuance : un peu plus de la moitié des terres détenues par les Européens résultait d'une transaction et 8.496 domaines dépassant 100 hectares appartenaient à des non-européens contre 6.587 à des Européens.

- ensuite sur la tradition jacobine imprégnant la présence française en Algérie : c'est l'idéologie centralisatrice et assimilatrice née de la Révolution qui a inspiré pendant 132 ans la politique de la France en Algérie. Jean JAURES écrit en 1881 *« quand nous prenons possession d'un pays, nous devons amener la gloire de la France et soyez sûrs qu'on lui fera bon accueil, car notre pays est pénétré de justice et de bonté »*. C'est cet idéal irénique conférant au colonisateur vocation à convertir à son modèle les populations d'origine qui a justifié la brutalité de la conquête utilisant les mêmes méthodes que les armées révolutionnaires ont utilisées sur le sol européen.





Edito

Ce sont les gouvernants de gauche qui ont donné mandat à l'armée, à la fin de la 4ème République, pour écraser le FLN/ALN par les moyens les plus répressifs. François MITTERRAND, ministre de l'intérieur, déclarait le 12 novembre 1954 devant l'Assemblée Nationale : *« l'Algérie c'est la France et tous les moyens seront réunis pour que la force de la Nation l'emporte, quelles que puissent être les difficultés et les cruautés de cette tâche »*. Oublieuse de ce passé, la gauche contemporaine se rallie, pour se faire pardonner et toute honte bue, aux anathèmes des héritiers des porteurs de valise et de la gauche intellectuelle sartrienne.

- enfin sur la violence de la guerre d'Algérie dont nul ne conteste qu'elle fut réciproque. Pour autant l'évocation des seules exactions françaises est irrecevable. Elle aboutit à justifier les moyens par la fin qu'ils poursuivent et à admettre que le FLN était fondé à recourir à tous les procédés alors que leurs adversaires n'avaient droit à aucun moyen de défense. L' émission FLN de Radio Damas du 31 août 1955 proclamait que *« si chaque arabe d'Algérie tuait un Français, il serait possible d'exterminer sans exception tous les Français ou de les forcer à déguerpir »*. 5. 626 civils européens ont été victimes en Algérie du terrorisme indépendantiste et d'enlèvements (rapport de décembre 2020 établi par Jean- Jacques Jordi - Historien -expert auprès de l'ONACVG à la ministre déléguée aux anciens combattants chargée des rapatriés). 94 enseignants ont été assassinés ainsi que plusieurs centaines d' élus, européens comme musulmans. Pas plus que le maintien de la présence française en Algérie ne justifiait une application contestable des pouvoirs spéciaux, l'aspiration légitime à l'émancipation politique des Algériens n' était compatible avec l'appel au meurtre aveugle.

L'inspirateur idéologique du FLN, Abane RAMDANE, cible les musulmans francophiles dans un tract de décembre 1955 :« chaque patriote a le devoir d'abattre son traître ». Citons enfin Jean Paul SARTRE qui écrivait en 1961 dans une préface au livre de Frantz FANON - LES DAMNES DE LA TERRE : *« car dans ce premier temps de la révolte, il faut tuer. Abattre un Européen c'est faire d'une pierre deux coups : supprimer un oppresseur et un opprimé, restent un homme mort et un homme libre »*.

La plupart de ces victimes était étrangère à l'activisme des partisans inconditionnels de l'Algérie française. Elles ne pouvaient non plus être tenues pour responsables de la révolte du FLN qui est la conséquence de la politique de la puissance publique française.

Dès lors, si l'Etat français est comptable des excès commis par ses représentants pendant la guerre d'Algérie, il a aussi sa part de responsabilité au sujet des victimes innocentes des exactions des indépendantistes.

Parmi les personnes qui tombèrent sous les coups d'adversaires ivres d'un ressentiment meurtrier figurent celles d' Oran qui s'embrase le 5 juillet 1962.

Ce jour -là selon un rapport du Comité International de la Croix Rouge du 25 octobre 1963, avec des annexes reprenant le compte rendu d'unités de l'armée française, une foule d'émeutiers *« ayant perdu tout contrôle massacrent sur place les européens et s 'acharnent sur les cadavres ainsi que le prouvent les observations rapportées ci-dessus et l'état des corps déposés à la morgue »*. Dès le matin de cette tragique journée, d'immenses cortèges se formèrent dans les quartiers musulmans pour se diriger vers le centre -ville. La situation se dégrada vers 11h30 démontrant une soif de vengeance aveugle et une chasse à l'européen.





Edito

Ce sont les gouvernants de gauche qui ont donné mandat à l'armée, à la fin de la 4ème République, pour écraser le FLN/ALN par les moyens les plus répressifs. François MITTERRAND, ministre de l'intérieur, déclarait le 12 novembre 1954 devant l'Assemblée Nationale : *« l'Algérie c'est la France et tous les moyens seront réunis pour que la force de la Nation l'emporte, quelles que puissent être les difficultés et les cruautés de cette tâche »*. Oublieuse de ce passé, la gauche contemporaine se rallie, pour se faire pardonner et toute honte bue, aux anathèmes des héritiers des porteurs de valise et de la gauche intellectuelle sartrienne.

- enfin sur la violence de la guerre d'Algérie dont nul ne conteste qu'elle fut réciproque. Pour autant l'évocation des seules exactions françaises est irrecevable. Elle aboutit à justifier les moyens par la fin qu'ils poursuivent et à admettre que le FLN était fondé à recourir à tous les procédés alors que leurs adversaires n'avaient droit à aucun moyen de défense. L' émission FLN de Radio Damas du 31 août 1955 proclamait que *« si chaque arabe d'Algérie tuait un Français, il serait possible d'exterminer sans exception tous les Français ou de les forcer à déguerpir »*. 5. 626 civils européens ont été victimes en Algérie du terrorisme indépendantiste et d'enlèvements (rapport de décembre 2020 établi par Jean- Jacques Jordi - Historien -expert auprès de l'ONACVG à la ministre déléguée aux anciens combattants chargée des rapatriés). 94 enseignants ont été assassinés ainsi que plusieurs centaines d' élus, européens comme musulmans. Pas plus que le maintien de la présence française en Algérie ne justifiait une application contestable des pouvoirs spéciaux, l'aspiration légitime à l'émancipation politique des Algériens n' était compatible avec l'appel au meurtre aveugle.

L'inspirateur idéologique du FLN, Abane RAMDANE, cible les musulmans francophiles dans un tract de décembre 1955 :« chaque patriote a le devoir d'abattre son traître ». Citons enfin Jean Paul SARTRE qui écrivait en 1961 dans une préface au livre de Frantz FANON - LES DAMNES DE LA TERRE : *« car dans ce premier temps de la révolte, il faut tuer. Abattre un Européen c'est faire d'une pierre deux coups : supprimer un oppresseur et un opprimé, restent un homme mort et un homme libre »*.

La plupart de ces victimes était étrangère à l'activisme des partisans inconditionnels de l'Algérie française. Elles ne pouvaient non plus être tenues pour responsables de la révolte du FLN qui est la conséquence de la politique de la puissance publique française.

Dès lors, si l'Etat français est comptable des excès commis par ses représentants pendant la guerre d'Algérie, il a aussi sa part de responsabilité au sujet des victimes innocentes des exactions des indépendantistes.

Parmi les personnes qui tombèrent sous les coups d'adversaires ivres d'un ressentiment meurtrier figurent celles d' Oran qui s'embrase le 5 juillet 1962.

Ce jour -là selon un rapport du Comité International de la Croix Rouge du 25 octobre 1963, avec des annexes reprenant le compte rendu d'unités de l'armée française, une foule d'émeutiers *« ayant perdu tout contrôle massacrent sur place les européens et s 'acharnent sur les cadavres ainsi que le prouvent les observations rapportées ci-dessus et l'état des corps déposés à la morgue »*. Dès le matin de cette tragique journée, d'immenses cortèges se formèrent dans les quartiers musulmans pour se diriger vers le centre -ville. La situation se dégrada vers 11h30 démontrant une soif de vengeance aveugle et une chasse à l'européen.





Edito

Des musulmans armés, certains en voiture, commencèrent à tirer sur des européens qui furent ensuite attaqués par une foule d'hommes et de femmes armés de couteaux et de gourdins . Les exactions continuèrent après 18h45, un grand nombre d'européens enlevés furent conduits au quartier du Petit Lac où ils furent massacrés dans des conditions de violence et de barbarie extrême . Des photographies aériennes de l'armée française montrent au moins une vingtaine de vastes tombes ouvertes qui auraient pu contenir entre 300 et 400 cadavres . D'autres de ces tombes furent découvertes , notamment au cimetière de Tamasouët. 700 victimes tuées ou disparues sont recensées. Selon un jeune officier français peu suspect d'avoir été favorable à la cause de l'Algérie française , Jean Pierre CHEVENEMENT , présent sur les lieux, lui-même menacé de mort par les émeutiers, c'est entre 700 et 800 européens qui ont été enlevés ou exterminés.

Non, décidément, l'Algérie indépendante ne serait pas « un oasis de paix ou couleraient le lait et le miel » comme le déclara le 19 juillet 1962 à Oran même Ben Bella, alors que continuaient les enlèvements et se déroulaient le massacre des harkis.

Le souvenir des morts et des disparus d'Oran et de toute la guerre d'Algérie, pour nous les héritiers d'une cause perdue, celle d'une Algérie plurielle et liée à la France, est un impératif catégorique. Il ne doit pas pourtant ignorer des liens humains, affectifs et culturels entre la France et l'Algérie. Pour les préserver face aux graves tensions entre les deux pays dus au régime FLN qui condamne Boualem SANSAL ce 1er juillet en appel à 5 ans de prison pour délit d'opinion et insulte tous les jours la France, il faut relever le défi d'une réconciliation lucide et équilibrée entre la France et l'Algérie en répudiant de notre côté, même si c'est difficile, toute rancœur ou esprit de revanche.

Le 8 mai dernier des parlementaires français ont participé en Algérie à la commémoration de la mémoire des victimes du traitement par les autorités françaises des émeutes de Sétif et Guelma du 8 mai 1945. Pour tenter d'obtenir un geste symétrique, la MAFA et le GRFDA ont pris l'initiative de solliciter le Président de l'Assemblée Populaire Nationale d'Algérie pour la présence d'une représentation parlementaire de ce pays à la cérémonie de ce jour devant les colonnes du quai Jacques CHIRAC. Aucun n'est venu.

Dans le même sens, je salue la proposition de résolution de Madame Valérie BOYER sénatrice des Bouches du Rhône, enregistrée au Sénat le 25 juin 2025. Ce texte a une ambition que nous partageons, une réconciliation lucide et équilibrée entre la France et l'Algérie impliquant de notre partenaire des gestes de concorde tels que la libération de Boualem SANSAL et des cérémonies mémorielles communes, toutes les victimes du 8 mai 1945 mais aussi celles du 5 juillet 1962.

En ce beau jour de juillet nos pensées vont aux disparus, aux victimes civiles et militaires de la guerre d' Algérie, à nos frères harkis que la force injuste de l'histoire a chassé de leur terre natale et qui restent comme nous nostalgiques pour toujours de cette France perdue de l'autre côté de la Méditerranée.

N'oublions jamais ! Vive la France !





La MAFA et les pouvoirs publics

Compte rendu des audiences accordées au président de la MAFA par le directeur du cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre des Armées , chargée des Anciens Combattants et de la mémoire le xxxx , par le directeur adjoint du même cabinet le 22 juillet et par le directeur de projet chargé des questions mémorielles et de la guerre d'Algérie à l'Elysée,

I. LA MODIFICATION DU DECRET N°2003-925 DU 26 SEPTEMBRE 2003 INSTITUANT UNE JOURNEE NATIONALE D'HOMMAGE AUX « MORTS POUR LA FRANCE » PENDANT LA GUERRE D'ALGERIE ET LES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE LE 5 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE.

Le décret du 26 septembre 2003 pourrait servir de support à une attente du monde rapatrié concernant les victimes du 5 juillet 1962 à Oran où des centaines d'européens furent massacrés par des indépendantistes, sans réaction de l'armée française et celles du 26 mars 1962, rue d'Isly à Alger protestant contre les accords d'Evian et frappées par l'action de l'armée française . Le Président MACRON lui-même recevant des rapatriés à l'Elysée le 26 janvier 2022 déclarait que les évènements de la rue d 'Isly et d 'Oran devaient être reconnus et constituaient « des
massacres qui devaient être regardés en face ».

Lors de ces entretiens j'ai abordé la nécessité de cérémonies algériennes et françaises équilibrées où seraient évoquée la mémoire de toutes les victimes de la guerre fratricide d'Algérie . Des parlementaires français ont participé à des commémorations organisées par le pouvoir algérien le 8 mai 2025 et dédiées au traitement par la France des émeutes de Sétif le 8 mai 1945 . Du côté français chaque 5 juillet la MAFA et le GRFDA mettent en place une cérémonie en mémoire des 700 victimes européennes enlevées et assassinées le 5 juillet 1962 à Oran par des indépendantistes algériens . L'association des familles de victimes du 26 mars 1962 organise annuellement une commémoration des dizaines de tués et d'une centaine de blessés de la rue d'Isly.

Pour donner tout son sens à l'hommage rendu à ces victimes du cours inexorable d'une histoire qui les a sacrifiés sans ménagement à l'émancipation des populations d'outre-mer, l'article 1er du décret du 26 septembre pourrait être ainsi complété : « il est institué une journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie , ***dont les victimes civiles , assassinées ou disparues , notamment celles du 26 mars 1962 rue d'isly à Alger et du 5 juillet 1962 à Oran*** .
Cette journée est fixée au 5 décembre ».

II. LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI N°2023-703 DU 1ER AOUT 2023 RELATIVE A LA PROGRAMMATION MILITAIRES POUR LES ANNEES 2024 A 2030.

Jusqu 'en 2018 toutes les victimes civiles de la guerre d'Algérie sur le sol algérien pouvaient solliciter une pension d'invalidité pour les infirmités imputables à des actes de violences subis pendant le conflit . La loi de programmation militaire de 2018 a supprimé ce droit alors qu'il était maintenu pour les victimes du même conflit sur le sol métropolitain .L'article 15 de la loi n° 2023 -703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense a rétabli le droit à la pension de victimes civiles de la guerre d'Algérie au bénéfice des pupilles de la Nation ayant subi du fait d'actes de violences des dommages
affectant leur santé en Algérie pendant cette guerre . Cette résurrection du droit obtenu par la MAFA est cependant enfermée dans un délai de 6 mois pour présenter les demandes . Quelques dossiers n'ont pu être présentés en raison de la brièveté d'un tel délai. La MAFA demande donc la réouverture d'un délai de 6 mois.

III. UNE LISTE DE FRANCAIS MERITANTS ISSUS DE TERRITOIRES ANTERIEUREMENT FRANÇAIS

Sur suggestion de la MAFA M. STORA , dans son rapport au Président de la République de janvier 2021 a proposé de dresser une liste de français d'origine européenne présents en Algérie et dans d'autres territoires antérieurement français dont les mérites ont contribué au développement de ces territoires et à l'essor de la francophonie facteur de pluralité culturelle et d'humanisation de la mondialisation.

Cette liste aurait vocation d'inspirer les collectivités territoriales dans la recherche de personnalités susceptibles de donner leur nom à une rue, un bâtiment public. Elle figurerait également dans un annuaire des Français estimables de l'ancien outre-mer.

La mise en place d'un conseil scientifique placé auprès de la ministre déléguée en charge des anciens combattants et de la mémoire serait chargé d'établir une telle liste.

IV. LES DOSSIERS EN ATTENTE DE REGLEMENT A L'ONAC-VG

La MAFA a établi une coopération régulière avec l'ONAC -VG , opérateur de l'Etat pour les mesures de solidarité nationale en faveur des rapatriés (articles L611 -1 et R612 -12 du Code des pensions militaires d' invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). Figure parmi la cible de ces mesures le cas de personnes en situation de précarité sociale en raison d'un lourd endettement professionnel et qui sont confrontées à des procédures collectives (règlement ou liquidation judiciaire). Le dispositif mis en place a pour objectif de prévenir la vente forcée de la résidence principale d'un rapatrié ou d'un enfant de rapatrié qui , après l' indépendance de territoires antérieurement français , s'est réinstallé en métropole dans une profession non salariée (agriculteurs, commerçants, artisans…). Le montant de l'aide étatique est fonction du montant et de la nature de la dette et des ressources du rapatrié et ne saurait être supérieur à la valeur de la résidence principale préservée par cette aide. Cette subvention est versée directement au mandataire judiciaire.

La MAFA a expertisé et présenté plusieurs demandes afin qu'elles aboutissent au versement d'une aide de l' Etat désintéressant les créanciers et évitant de ce fait l'expulsion des intéressés de leur toit familial.

La bonne volonté de l'ONAC-VG est certaine mais les décisions qu'il doit prendre se heurtent à des délais excessifs provoquant l'enlisement des dossiers dans une situation de difficultés budgétaires.

La MAFA demande à l'autorité de tutelle de bien vouloir intervenir pour que ces demandes aboutissent.

V. REMISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL « RAPATRIES » AUPRES DE LA MINISTRE DELEGUEE AUPRES DU MINISTRE DES ARMEES

Un tel groupe a fonctionné jusqu'au début de l'année 2022. Sa remise en place sera un gage de l'intérêt actuel des pouvoirs publics pour une fraction de la communauté nationale qui se croit délaissée.



Audience accordée par M. Travor QUEMENEUR à JF VALLAT

La MAFA et les pouvoirs publics

Des parlementaires français participent à des cérémonies stigmatisant la répression par la France des émeutes du 8 mai 1945 dans la région de Sétif. Cet acte de repentir ne saurait se justifier que par un acte de repentir symétrique de l'Algérie.

Courriel de la MAFA à la délégation de parlementaires français ayant accepté de participer à des cérémonies organisées le 8 mai 2025 en mémoire des victimes des émeutes du 8 mai 1945 dans la région de Sétif :

Madame la sénatrice,

Monsieur le sénateur

Les médias font état de votre participation en Algérie à des cérémonies organisées par le pouvoir FLN et stigmatisant le traitement par la France des émeutes du 8 mai 1945 dans la région de Sétif. Au moment où notre pays célèbre le 80ème anniversaire de la capitulation de l'Allemagne hitlérienne signée à Berlin par le général de Lattre de Tassigny, chef de l'armée d'Afrique, principalement composée à parité d'européens et d'arabo-berbères d'Algérie, des parlementaires français préfèrent être aux côtés des partisans de la déchirure franco-algérienne tristement illustrée par les tragiques évènements de l'Est algérien de mai 1945.

C'est une réconciliation lucide et équilibrée que privilégient les rapatriés, venus de l'autre rive de la Méditerranée. Dès lors nous demandons avec force aux parlementaires français attendus en Algérie le 8 mai 2025 de s'enquérir sur place des conditions de détention de M. Boualem SANSAL et d'exiger sa libération conformément à la résolution de l'Assemblée Nationale votée le 6 mai. Nous demandons également une participation symétrique d'autorités algériennes à des cérémonies célébrant le massacre d'européens pendant la guerre d'Algérie, notamment celle du 5 juillet dédiée aux victimes d'Oran assassinées ou disparues.

Jean Félix VALLAT
Président de la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
95 rue d'Amsterdam
75008 PARIS





Les actions de la MAFA

Dépot au Sénat le 25 juin 2025 d'un projet de résolution par Mme Valérie BOYER, sénatrice des Bouches du Rhône, visant à reconnaitre officiellement la journée du 5 juillet à Oran



Mme la sénatrice
Valérie BOYER



de gauche à droite, Arnaud BENEDETTI, JF VALLAT, Valérie BOYER, Xavier DRIANCOURT

Proposition de résolution portant sur l'impératif d'une réconciliation lucide et équilibrée entre la France et l'Algérie

① Le Sénat,

② Vu l'article 34-1 de la Constitution,

③ Considérant qu'aux termes de la déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie signée le 19 décembre 2012 par les deux chefs d'État en exercice, confirmée par la déclaration d'Alger pour un partenariat renouvelé entre l'Algérie et la France signée le 27 août 2022 également par chacun des présidents, il est proclamé que le « passé a longtemps alimenté entre nous des conflits mémoriels auxquels il est nécessaire de mettre un terme » et « pour cela, regarder le passé en face, ensemble, avec lucidité et objectivité » ;

④ Considérant que la France a respecté cet engagement, en particulier en reconnaissant les conditions dans lesquelles ont disparu Maurice Audin, Ali Boumendjel et plus récemment, le 1er novembre 2024, Larbi Ben M'hidi ;

⑤ Considérant que l'Algérie n'a accompli aucun geste symétrique en reconnaissant par exemple le sort tragique de 1 700 européens morts et/ou portés disparus du fait de l'Armée de libération nationale (ALN) au cours de la guerre d'indépendance ;

⑥ Considérant que l'Algérie, dès juin 1962, a décidé de ne jamais respecter les accords d'Évian signés le 18 mars précédent, convention internationale reconnaissant au nouvel État le droit de définir souverainement sa politique économique, au besoin par l'expropriation des biens des Français mais « sous réserve d'une juste et préalable indemnisation » ;

⑦ Considérant de plus que les autorités algériennes ont incarcéré Boualem Sansal depuis le 16 novembre 2024 en raison de ses prises de position réclamant la liberté d'expression et émis en mai 2025 deux mandats d'arrêt internationaux contre l'écrivain franco-algérien Kamel Daoud, lauréat du prix Goncourt 2024 ;

⑧ Considérant qu'en vertu de la déclaration d'Alger du 19 décembre 2012, a été institué, au titre de son objectif relatif à la « dimension humaine », un groupe de travail mixte chargé de la question du droit de propriété des ressortissants français en Algérie après l'indépendance, tandis que la déclaration d'Alger du 27 août 2022 a institué une commission mixte d'historiens français et algériens chargée de faire la lumière sur l'ensemble des évènements liés à la guerre d'Algérie ;

⑨ Considérant qu'une délégation de parlementaires français, avec l'aval du Gouvernement, a participé à des cérémonies organisées par le pouvoir algérien le 8 mai 2025 et dédié au traitement par la France des émeutes de Sétif du 8 mai 1945 ;

⑩ Invite le Gouvernement à présenter un bilan des dossiers examinés et traités par le groupe de travail mixte franco-algérien compétent pour les droits de propriété des Français après l'indépendance de l'Algérie ;

⑪ Invite le Gouvernement à présenter un bilan des travaux de la commission mixte d'historiens français et algériens chargée de faire la lumière sur l'ensemble de la présence française en Algérie ;

⑫ Invite le Gouvernement à exiger la libération immédiate et sans conditions de Boualem Sansal et le retrait par l'Algérie des deux mandats internationaux lancés à l'encontre de Kamel Daoud ;

⑬ Invite le Gouvernement à donner un caractère officiel à la commémoration organisée chaque 5 juillet en mémoire des 700 victimes européennes enlevées et assassinées à Oran le 5 juillet 1962 par des indépendantistes algériens ainsi que de tous les disparus civils et militaires de la guerre d'Algérie et à appuyer les démarches visant à solliciter la présence de parlementaires algériens à cette même cérémonie.

Les actions de la MAFA

CREATION D'UNE PAGE MAFA SUR LE RESEAU SOCIAL "LINKEDIN"

La MAFA a toujours été un acteur important dans son domaine , grâce à la qualité de son bulletin écrit qui a permis de maintenir un lien étroit avec nos adhérents . Cependant , dans un monde où la communication numérique prend de plus en plus de place , il est essentiel pour nous de nous adapter et de diversifier nos canaux de communication pour atteindre un public plus large et renforcer notre notoriété.

Les réseaux sociaux offrent une plateforme idéale pour partager nos actualités , nos événements et nos réalisations avec un public plus large, au-delà de nos adhérents actuels.

Une présence active sur les réseaux sociaux nous permet de renforcer notre visibilité et notre notoriété , tant localement qu'internationalement . Ils nous permettent de créer un dialogue interactif avec nos adhérents , en partageant des contenus engageants et en encourageant les discussions . Enfin ils nous offrent la possibilité de partager des contenus multimédias tels que des vidéos , des photos et des podcasts , ce qui peut rendre notre communication plus attractive et plus engageante.

Pour commencer cette communication, nous avons choisi le réseau "LINKEDIN"

Pourquoi "LINKEDIN" ? C'est une plateforme professionnelle qui nous permet de nous adresser à un public ciblé, composé de professionnels , de professeurs , de chercheurs , d'historiens et d'experts dans notre domaine.

C'est la plateforme idéale pour partager des contenus professionnels et des actualités liées à notre domaine d'expertise. Elle nous permet de nous connecter avec d'autres professionnels et organisations dans notre domaine, ce qui peut nous aider à établir des partenariats et à développer notre réseau.



Les dernières publications, accompagnées de textes , photos et vidéos afférents au sujet évoqué.

Suivez-nous sur LinkedIn en 3 étapes simples :
1. Scannez le QR code avec votre téléphone.
2. Cliquez sur le lien pour vous connecter et ouvrir la page LinkedIn
3. Appuyez sur le bouton “S’abonner” (ou “Suivre”)
Vous serez informé de toutes nos actualités et publications

Beaucoup d'entre vous qui sont déjà abonnés à LINKEDIN nous font confiance en suivant notre page , qui se veut être une contribution au rétablissement de la vérité historique sur la guerre d’Algérie et sur les malheurs subis par toutes les composantes de sa population ,malheurs bien trop souvent occultés.

Aujourd 'hui , l'actualité met en lumière comme rarement les relations franco -algériennes . C'est une occasion unique pour mettre en avant les problèmes non résolus des Français d’Algérie et rappeler leurs enjeux mémoriels.

Notre ambition est d’obtenir la plus large audience possible auprès d'un public nouveau et peu au fait des évènements de la guerre d'Algérie. Après 6 mois de fonctionnement, la diffusion de faits historiques incontestables , trop souvent occultés , intéresse près de 400 abonnées composés de professeurs, de journalistes, d'étudiants en histoire, d'hommes politiques, d'anciens militaires... qui suivent régulièrement nos publications . Nous espérons augmenter largement ce nombre dans les mois qui viennent et contribuer ainsi à un débat public équilibré . En ce sens , chaque "click " sur nos posts "Linkedin " est une aide . Un "like " améliore considérablement la portée du message tandis qu 'une republication permet de diffuser nos posts à un réseau plus large et de sensibiliser de nouvelles personnes. Nous vous invitons donc à " liker " et surtout republier nos posts dès que vous les jugez pertinents . Votre engagement est un véritable relais pour que nos contenus atteignent un maximum de lecteurs..

COMITE DE SOUTIEN A BOUALEM SANSAL

Pour y adhérer : comite.soutien.boualem.sansal@gmail.com

https://www.revuepolitque.fr/comite-de-souten-a-boualem-sansal/



BOUALEM SANSAL OU LA CREDULITE FRANCAISE



16 NOVEMBRE 2024 : arrestation de notre ami et compatriote Boualem Sansal par le pouvoir algérien à son arrivée à l'aéroport d'Alger pour délit d'opinion

21 MARS 2025 : Emmanuel Macron exprime son souhait d 'une « issue rapide » pour permettre à l' écrivain franco - algérien Boualem Sansal de « retrouver sa liberté » après les réquisitions prononcées à son encontre , qui demandent dix ans de prison ferme pour atteinte à l'intégrité territoriale de l'Algérie . *« je fais confiance au président algérien Abdelmadjid Tebboune et à sa clairvoyance pour savoir que tout cela n'est pas sérieux et qu 'on a affaire à un grand écrivain , qui plus est, malade »*, a déclaré le chef de l'État français , rapporte l' AFP

27 MARS 2025 : le verdict est tombé pour Boualem Sansal , le tribunal algérien chargé de le juger a condamné l l'écrivain franco -algérien à cinq ans de prison ferme et 3 500 euros d'amende pour avoir *« nui à l'unité nationale , à l 'économie nationale , à la sécurité et la stabilité du pays »*.

1er JUILLET 2025 : Boualem Sansal , emprisonné en Algérie depuis plus de sept mois , a été condamné en appel à cinq ans de prison et 500 000 dinars (3 270 euros) d ' amende , confirmant la peine en première instance du 27 mars . *« Le verdict du tribunal de première instance a été confirmé . Vous avez huit jours pour introduire un pourvoi en cassation »*, a déclaré en français la présidente à l'attention de M. Sansal , après avoir lu l'énoncé du verdict en arabe . L'intéressé annonce son intention de renoncer à cette procédure sur le conseil de son entourage pour favoriser une mesure de clémence du chef de l'Etat algérien.

1er JUILLET 2025 : le ministre des Affaires Etrangères, prenant connaissance de la condamnation en appel prise ce même jour à l'encontre de Boualem Sansal appelle à une solution *"rapide, humanitaire et digne"*.

2 JUILLET 2025 : la porte -parole du gouvernement français déclare que la France sollicitait *" une grâce humanitaire "* en faveur de Boualem SANSAL condamné en appel la veille . Boualem SANSAL n'ayant pas introduit un tel pourvoi, sa condamnation est définitive.

5 JUILLET 2025 06 AOUT 2025 : à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de l'indépendance de son pays le président

Tebboune gracie 6787 personnes condamnées définitivement, Boualem SANSAL n'y figure pas.....

06 AOUT 2025 : Déclaration d'Emmanuel MACRON au FIGARO : *"Nous n'avons pas d'autre choix que d'adopter une approche de plus grande fermeté avec l'Algérie"* **Il serait temps monsieur le Président !**

JOURNEE DU 5 JUILLET 2025
HOMMAGE AUX VICTIMES DU 5 JUILLET 1962 A ORAN DEVANT LE MEMORIAL NATIONAL DE LA GUERRE D'ALGERIE



Colette DUCOS ADER



L'assistance et les gerbes

Extraits du discours de Mme DUCOS ADER, Présidente du GRFDA

Mesdames, Messieurs,

Il y a aujourd 'hui 63 ans, à ces mêmes heures de la journée , l'Algérie célébrait son indépendance: bien triste anniversaire ! 5 juillet 1962, un déferlement de violence s' abat sur Oran , les corps des malheureuses victimes sont empilés dans des charniers . Des centaines de personnes sont assassinées et ou portées disparues . Pour nous, natifs de la même terre, il s'agissait du point culminant de la vague d' enlèvements commencée dès la signature des accords d'Évian instaurant un cessez-le-feu jam ais respecté. …./…

Le terme qui qualifie sans doute le mieux la nature de la relation franco - algérienne depuis lors est celui de mensonge : mensonge sur les chiffres , mensonge sur les intentions, mensonge sur la réalité. …/…Puis des historiens tels Jean Monneret , Jean Jacques Jordi , Guy Pervillé , et bien d'autres encore , ont apporté leur concours . Lentement , la réalité des faits a émergé et nous avons constitué une liste des enlevés portés disparus , inattaquable et quasi complète . D' autres historiens nous ont rejoint : Daniel Lefeuvre , Jean -François Mattéi , (aujourd'hui disparus), Olivier Dard , Jean Sevillia, Guillaume Zeller, Soraya Laribi. …/…

Le mensonge est présent depuis les accords d'Évian jusqu 'à ce jour. L'Etat a jeté un voile pudique sur les enlevés portés disparus , en laissant à la société civile le soin d' en dresser l'inventaire : pour les civils le GRFDA , pour les militaires SOLDIS . Pour les civils , j'avais personnellement établi des listes , corrigées et validées par les historiens . Malgré tous ces efforts et toutes nos démarches , le droit des familles à connaître le sort de l'être cher n'est pas pleinement respecté . Certes , il est officiellement reconnu qu'il y a eu des disparus , et grâce à nos actions leurs noms défilent sur ce mémorial mais les questions qui hantent les familles existent toujours. Il est impossible dans ces conditions de faire notre deuil.

Comment sont-ils morts ? Quelle fut leur fin de vie ? Ou se trouve leur dépouille ? Questions sans réponse.

Afin de maintenir le souvenir des personnes disparues auprès des vivants , nous avons réalisé un outil sur la base de faits incontestables, à portée universelle . Il s' agit du site virtuel « Graines de Mémoire », consultable sur internet partout dans le monde.

En ce douloureux anniversaire nous aurions souhaité la présence de Mme Patricia Mirallés , empêchée en raison d'un emploi du temps chargé , nous le regrettons . Les familles de disparus présentes aujourd 'hui auraient eu la possibilité d' échanges directs avec notre Ministre.

Par ailleurs l'Algérie se grandirait et gagnerait en reconnaissance internationale en respectant les accords qu'elle a signés, notamment les accords d'Evian. Il en va ainsi du droit de savoir des familles , qui figure explicitement dans le cadre des disparitions forcées..

Je vous remercie.

JOURNEE DU 5 JUILLET 2025
HOMMAGE AUX VICTIMES DU 5 JUILLET 1962 A ORAN DEVANT LE MEMORIAL NATIONAL DE LA GUERRE D'ALGERIE



Reportage du média Boulevard Voltaire





Interviews de Mmes JACQUEMAIN et PIC, filles de disparus

LES GERBES DES ASSOCIATIONS :



ANFANOMA



CDHA

CSCO





VICTIMES DU 26 MARS



MAFA



SOLDIS ALGERIE



GRFDA

JOURNEE DU 5 JUILLET 2025
HOMMAGE AUX VICTIMES DU 5 JUILLET 1962 A ORAN DEVANT LE MEMORIAL NATIONAL DE LA GUERRE D'ALGERIE

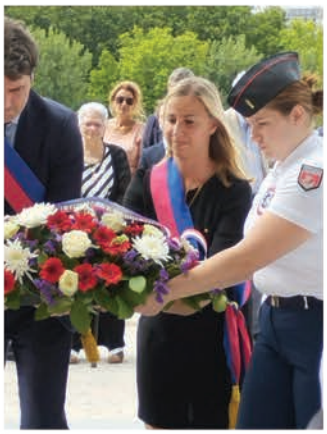
LA GERBE DE LA MINISTRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
DEPOSEE PAR
M.OLIVIER MAIGNE DIRECTEUR DE CABINET .



LES GERBES DES ELUS



GERBE DE MME LA DEPUTEE
DE GIRONDE EDWIGE DIAZ
DEPOSEEE PAR
M. ESTEBAN MAILLOT



GERBE DE MME LA DEPUTEE
MICHELE TABAROT ET DU
MINISTRE DES TRANSPORTS
PHILIPPE TABAROT DEPOSEE
PAR MME NELLY GARNIER ET
FRANCOIS MARIE DIDIER,
CONSEILLERS DE PARIS

JOURNEE DU 5 JUILLET 2025
HOMMAGE AUX VICTIMES DU 5 JUILLET 1962 A ORAN
A L'ARC DE TRIOMPHE







Question à Guy PERVILLE



Guy Pervillé , né en 1948 dans l'Oise, est un historien français , spécialiste de l' histoire de l'Algérie coloniale , du nationalisme algérien et de la guerre d' Algérie

Ancien élève de l'École normale supérieure 1969 - 1973, puis pensionnaire de la Fondation Thiers (1975-1978), Guy Pervillé est chargé de cours à l'université de Rouen de 1979 à 1981. Il est ensuite assistant à l'université de Limoges (1981 -1987) et maître de conférences à l' université Michel de Montaigne -Bordeaux 3 (1987 -1995). Il devient professeur d 'histoire contemporaine à l'université de Nice (1995-1999).

Il est enfin professeur émerite d'histoire contemporaine à l'université Toulouse-Le Mirail où il est également responsable du groupe de recherche en histoire immédiate.

En négociant les accords d'Evian avec le GPRA , De Gaulle avait -il réussi à imposer sa volonté ?

Le général de Gaulle est revenu au pouvoir grâce au mouvement du 13 mai 1958 , qui voulait imposer l'intégration définitive de l'Algérie dans la France . Mais on sait qu'en réalité il croyait depuis 1954 au moins que l'indépendance revendiquée par le FLN était inéluctable . Devons -nous donc croire qu'il avait prévu dès le début l' aboutissement de sa politique algérienne ?

Le général De Gaulle , après avoir conçu la Communauté franco -africaine comme un moyen d'émanciper insensiblement les anciens territoires dépendants , voulait aussi l' utiliser pour faciliter l'acheminement de l'Algérie vers l'indépendance , en recourant au droit des peuples à disposer d'eux -mêmes . Faisant de l'autodétermination des habitants de l 'Algérie la clé de la solution du problème algérien dans son discours du 16 septembre 1959, il s'était débarrassé de l'intégration en faisant de la « francisation » une des trois options possibles pour les Algériens concurremment avec la « sécession » (indépendance totale voulue par le FLN) et le statut d'Etat autonome fédéré à la France dans la Communauté ; puis il l'avait oubliée à partir de mars 1960 et avait proposé à la place « l'Algérie algérienne » (14 juin 1960) puis « la République algérienne » (4 novembre 1960) avant d'entamer des négociations avec le GPRA en janvier 1961. Ainsi De Gaulle semblait avoir peu à peu renié ses promesses de 1958 en révélant son but caché, et les partisans de l'Algérie française qui l' avaient rappelé au pouvoir en mai 1958 pouvaient s'estimer trahis à juste titre.

Mais contrairement aux apparences , il n'était pas décidé depuis son retour au pouvoir à remettre purement et simplement l'Algérie au FLN . Après avoir brisé l'opposition des Français d'Algérie durant la semaine des barricades d'Alger (24 janvier-1er février 1960), il avait accepté de négocier secrètement avec les chefs de la wilaya IV (Algérois) du FLN sur la base de la remise des armes et de la reddition des combattants , avant de proposer au GPRA d'accepter les mêmes conditions lors de la conférence de Melun (24-29 juin 1960). Puis après avoir congédié les émissaires du GPRA pour reprendre les négociations avec les trois chefs de la wilaya IV qu'il avait déjà reçus en secret le 10 juin à l'Elysée , il avait dû constater le retournement du chef militaire Si Mohammed en faveur du GPRA contre ses compagnons Si Lakhdar et Si Salah . Les témoignages concordants de Michel Debré et de Georges Pompidou prouvent que le Général fut profondément affecté par son échec durant plusieurs mois , au point de songer à démissionner au milieu d'octobre 1960 . Il en fut dissuadé par ses deux fidèles, Michel Debré lui disant et lui écrivant : *« Si ce n'est pas vous, ce ne sera personne ".*





Question à Guy PERVILLE





Les signataires algériens :
Belkacem KRIM,
L.Ben TOBBAL,
S. DAHLEB et M. YAZID


LE FIGARO

MIDI : CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE

DEMAIN LE GÉNÉRAL DE GAULLE : "Qui sait si la hâte et le sacrifice des morts n'auront pas aidé les deux peuples à mieux comprendre qu'ils sont faits pour marcher fraternellement ?"

Accord conclu hier à 17 h. 40 à Évian

RÉFÉRENDUM

EN SONGEANT


LE PROVENÇAL

Après 7 ans et 4 mois de guerre
accord signé hier à Evian

CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE

AUJOURD'HUI A MIDI

Salan a lâché ses tueurs O.A.S.

EVIAN

L'Algérie sera un cancer pour la France », et Georges Pompidou : « *Votre renoncement serait donc un échec dont l'histoire vous rendrait responsable comme des conséquences dramatiques qui en résulteraient* ». *C'est alors que le Général se résolut à mettre le GPRA devant ses responsabilités en faisant clairement savoir que l'Algérie serait un Etat pleinement indépendant par son discours du 4 novembre 1960, et en acceptant de négocier la paix et l'avenir des relations franco - algériennes avec lui après les manifestations indépendantistes de décembre 1960 qui lui donnèrent une légitimité suffisante à ses yeux.*

Il fut donc résolu à imposer l'indépendance de l'Algérie aux derniers partisans civils et militaires de l'Algérie française , en brisant le « putsch des généraux » en avril 1961 puis l'action clandestine de l'OAS dirigée par le général Salan en 1961 -1962 . Mais il ne reconnut jamais le GPRA comme l'incarnation d'un Etat algérien souverain préexistant – contrairement à ce que son président Ben Khedda lui avait proposé à la fin d'octobre 1961 - ce qui privait les accords conclus avec lui de la validité d'un traité international.

En effet , De Gaulle ne voulait pas remettre l'Algérie au FLN , mais à l'Etat algérien qui serait créé par un processus démocratique sur la base de l' acceptation des conditions posées par la France . Il voulait donc négocier avec le FLN pour obtenir un cessez -le - feu , mais aussi son accord pour la formation d 'un Etat algérien démocratique par un référendum et par l'élection d'une assemblée constituante souveraine . Dans cette longue négociation , il s'efforça d'obtenir la garantie d'une coopération franco - algérienne durable après l' autodétermination , et il crut l'avoir obtenue dans les accords d'Evian signés le 18 mars 1962 , et ratifiés par le peuple algérien en même temps que l' indépendance , par le référendum du 1er juillet 1962 . Mais au lieu de les ratifier , le CNRA (Conseil National de la Révolution Algérienne) , dans sa session ouverte le 25 mai 1962 , les avait déjà secrètement désavoués en adoptant le programme de Tripoli qui les définissait comme une « plateforme néo - colonialiste » et prévoyait de les démanteler le plus vite possible . Ce fut donc une duperie non seulement pour le peuple algérien – que le GPRA avait invité à voter « oui » à ces accords le 1er juillet 1962 – mais aussi un pari perdu pour le Général , qui avait recherché durant quinze mois un accord mutuellement avantageux pour les deux parties . *" En Algérie , il s'agit d 'un problème humain que nous règlerons par la voie de l' autodétermination . La même solution ne peut s'appliquer à un territoire vide d' hommes où le problème essentiel est celui de la mise en valeur et de l'utilisation des richesses naturelles . Sur ce dernier point , la France admet qu 'elle soit assurée par un organisme international constituée par elle -même et par les riverains* ».





Question à Guy PERVILLE



Livres de Guy PERVILLE :

Atlas de la guerre d'Algérie, quatrième édition (2024) Editions AUTREMENT

Histoire de la mémoire de la guerre d'Algérie (2022) Editions SOTECA

Histoire iconoclaste de la guerre d'Algérie et de sa mémoire (2018) Editions VENDEMIAIRE

Oran, 5 juillet 1962. Leçon d'histoire sur un massacre(2014) Editions VENDEMIAIRE

Les accords d'Evian (1962). Editions ARMAND COLLIN

La France en Algérie, 1830- 1954 (2012) Editions VENDEMIAIRE

La guerre d'Algérie : histoire et mémoires (2008) CRDP AQUITAINE

La guerre d'Algérie (2007) Editions Que Sais Je ?

Pour une histoire de la guerre d'Algérie (2002) Editions PICARD

La délégation du GPRA répondit en s'appuyant à juste titre sur les nombreuses décisions françaises qui avaient abouti à la départementalisation des territoires sahariens . Après de nombreuses discussions sans accord , le ministre français Louis Joxe demanda la suspension des négociations le 13 juin 1961 . Dans la deuxième session tenue à Lugrin du 20 au 28 juillet , les négociations achoppèrent sur le même problème . Pour permettre leur reprise , il fallut que le général de Gaulle renonçât à séparer le Sahara de l'Algérie dans sa conférence de presse du 5 septembre 1961 : « Dans le débat franco -algérien (…) la question de la souveraineté du Sahara n'a pas à être considérée , tout au moins elle ne l'est pas par la France. (…) Ce qui nous intéresse, c'est qu'il sorte de cet accord , s'il doit se produire , une association qui sauvegarde nos intérêts ».

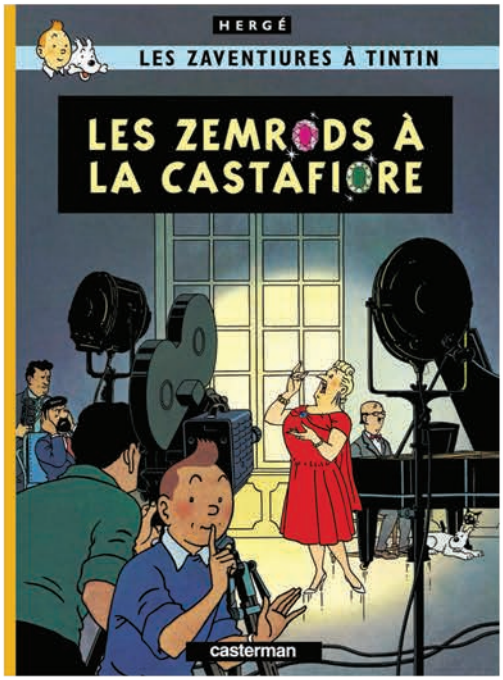
Ce que semblaient garantir les accords d'Evian, qui furent transformés en marché de dupes par le programme de Tripoli , tenu secret jusqu 'à la découverte d'un exemplaire complet par l'armée française en septembre 1962. De Gaulle fut donc une nouvelle fois déçu, et il envisagea la solution du « dégagement » pur et simple en novembre 1962, mais la reprise des discussions avec le président Ben Bella en décembre lui permit de maintenir provisoirement une coopération qu'il voulait exemplaire avec le gouvernement algérien, coopération qui permit à celui-ci d'éviter la faillite aussi longtemps qu 'il voulut bien y consentir , jusqu 'à ce que la nationalisation du pétrole saharien par l'Algérie en février 1971 lui donne enfin les moyens de son indépendance.







Vie des associations : le CDHA



©Hergé-Tintinimaginatio 2025



Jean MONNERET, historien et expert en pataouète, traducteur des "Bijoux de la Castafiore", devenus en pataouète "Les Zemrods à la Castafiore"

Commandez votre exemplaire de Tintin au CDHA : contact@cdha.fr au prix de 13,50 € hors frais d'envoi

Le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie est heureux de vous annoncer la parution à venir d'un tirage limité d'un album de Tintin de l'auteur de bandes dessinées belge Hergé traduit en Pataouète (le parler des français d'Afrique du Nord) :
« Les Zemrods à la Castafiore »
(Les Bijoux de la Castafiore) aux éditions Casterman.

Ce projet a pu voir le jour grâce à Jean Monneret , qui en est à l'initiative et en a assuré la traduction et à de généreux mécènes qui souhaitent garder l' anonymat et que nous remercions du fond du coeur.
Ce parler , propre au milieu des Français d'Algérie est, de ce fait, hissé au rang des multiples langues régionales en lesquelles les héros créés par Hergé ont été publiés, par cette maison d'édition.

Le CDHA , dans le cadre d'une convention signée avec les Editions Casterman , en a l'exclusivité . Vous ne le trouverez donc pas en librairie . Si vous avez envie de retrouver nos expressions , nos éclats de voix, notre tchatche, nos accents et toutes les expressions du parler de Là-bas, mélées à l'humour de Hergé , vous pouvez commander un exemplaire au prix de 13,50 € (hors frais d'envoi) en prenant contact avec le CDHA :
contact@ cdha.fr
Les albums seront envoyés après l'été.
Compte tenu de cet évènement , le CDHA consacrera ses Rencontres et son Concours d'écriture 2025 au parler des français d'Algérie , histoire d' un melting-pot linguistique méditerranéen.
Pour y assister, notez d'ores et déjà la date dans votre agenda : 15 & 16 Novembre, à Aix-en-Provence ou en direct sur YouTube.
Les inscriptions seront prochainement ouvertes.
Vous pouvez participer au concours d'écriture jusqu'au 15 août 2025 :
« Dis-le en Pataouète, histoire d'aujourd'hui avec les mots de Là-bas ».

N'hésitez pas à saisir cette occasion unique de savourer les 'zaventures ' des personnages d'Hergé « devenus Pieds-noirs » le temps d'un album.

Anne-Marie Perez

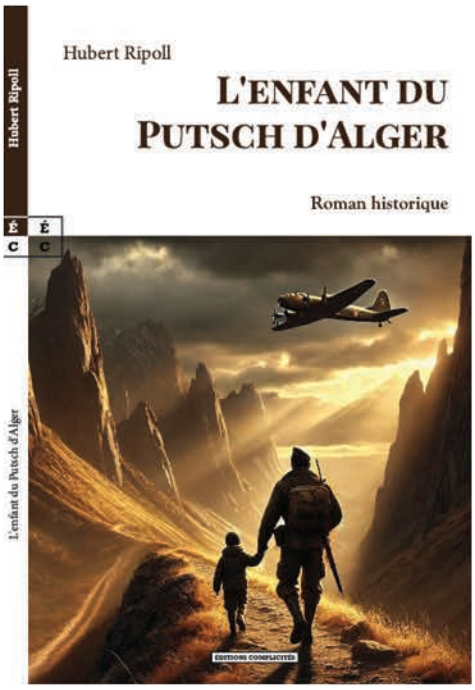
* CDHA : association , reconnue d'utilité publique depuis 1985, devenue le plus grand fonds d'archives et de documentation privées sur la présence française en Algérie et Afrique du Nord . Elle est ouverte aux chercheurs , français et étrangers , et à tout public intéressé . Elle reçoit régulièrement des scolaires (classes de 3ème et de Terminale) avec leurs professeurs d' histoire dans le cadre de parcours pédagogiques. https://www.cdha.fr





La Rubrique culturelle de Maïa Alonso





L'Enfant du putsch d'Alger . Hubert Ripoll , Editions Complicités , juillet 2025

Ce roman historique raconte l'histoire de Philippe Besineau , fils de Nicole Gardy et de Roger Degueldre . L 'auteur l'a écrit à partir d ' entretiens avec Philippe Besineau , avec les derniers témoins de cette histoire et en s'appuyant sur les documents personnels des familles Gardy et Besineau.

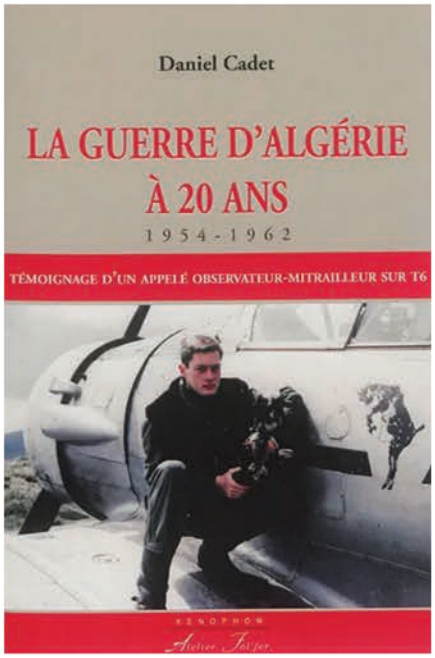
« En 1963 , dans une France encore déchirée par la guerre d'Algérie et l 'échec du putsch des généraux , à Alger en 1961 , un ancien légionnaire lié à l'OAS se voit confier une mission inattendue : conduire un jeune garçon , Philippe , jusqu 'à sa mère , en fuite . Ce voyage clandestin qui mène des rues d'Alger aux sentiers escarpés des Pyrénées et aux confins de l'Argentine , devient une épopée où se mêlent danger , rédemption et questionnement sur les choix de vie dans une époque troublée.

L'ex Lieutenant Roger Dequeldre , membre de l'OAS , condamné à mort , a été fusillé le 6 juillet 1962 au Fort d'Ivry . Il fut condamné à mort le 28 juin 1962 par la Cour militaire de justice pour les nombreux attentats dont il fut jugé responsable en tant que fondateur et numéro un des commandos Delta de l'Organisation armée secrète (OAS) pendant la guerre d'Algérie.

Hubert Ripoll , né à Philippeville en 1947 , professeur émérite de psychologie à l' université d 'Aix -Marseille , essayiste . Depuis une quinzaine d'années , croisant science et entretiens approfondis , il explore le psychisme d'individus exceptionnels . « L'Enfant du putsch d'Alger » marque une incursion dans le roman , mêlant drame historique et quête d' identité, ancrée dans les tumultes de la guerre d'Algérie.

Éditions complicités : https://www.editions-complicites.fr/

Contact : ripollhubert@gmail.com



La guerre d'Algérie à 20 ans 1954 -1962 - témoignage d'un appelé , observateur - mitrailleur sur T6 - Daniel Cadet – Editions Fol 'fer , 144 pages, 19€

Novembre 1954 . Des civils et des militaires sont assassinés en Algérie . Les troupes , qui rentrent d'Indochine , sont envoyées sur place . Les attentats s'étendent à toute l'Algérie : sabotages , enlèvements , massacres ... En 1956, le gouvernement décide d'envoyer les jeunes appelés pour quadriller le terrain . Le service militaire passe de 18 à 30 mois . Désormais , tous les jeunes de 20 ans partent en Algérie.

Incorporé en 1958 , Daniel Cadet est volontaire pour servir comme observateur - mitrailleur sur T6, un avion bien adapté à la recherche des bandes rebelles dans les massifs montagneux et pour l'appui des troupes au sol. En 20 mois , il effectue 280 missions de combat en 530 heures de vol. À 23 ans , il devient l'un des appelés les plus décorés de la guerre d ' Algérie . Il veut comprendre ce pays qui l'intrigue et s'immerge dans les différentes communautés , européenne , arabe , berbère.

Son témoignage est illustré de 80 photos inédites . C'est à la fois la vie d' une escadrille au combat , mais aussi celle des populations locales , les comportements des civils , des hommes politiques tout autant que des militaires . . Ce livre permet de prendre du recul , de découvrir l'Afrique du Nord sous tous ses aspects , de l'époque romaine et chrétienne aux conquêtes arabes , la colonisation française et , enfin , l'exode des Français d'Algérie et le massacre des populations qui avaient choisi la France . Ce récit captivant nous plonge dans la guerre au quotidien , les peurs et les angoisses d'un jeune de 20 ans .

La Rubrique culturelle de Maïa Alonso





Un formidable système répressif , la guerre d'Algérie Les juridictions d' exception à la fin de la guerre d'Algérie 1961 -1963 de Grégoire Finidori aux éditions Dominique Martin Morin, 502 pages, 28,50 €

Grégoire Finidori retrace le contexte historique , la fin de la 4ème République , puis le retour au pouvoir du général De Gaulle . Il explique comment le revirement de la politique algérienne du chef de l'État va susciter une série de crises conduisant , à partir de 1961 , à la création de juridictions de pure circonstance : Haut Tribunal militaire , « petit » tribunal militaire , tribunal de l'ordre public et Cour militaire de justice.

L'auteur fait revivre certaines figures de cette époque (Challe et Zeller, Jouhaud, Salan, Bastien-Thiry...). Il porte un regard professionnel sur ces juridictions et sur la façon dont ces affaires ont été jugées.

Conseiller honoraire à la Cour de cassation , il avait suivi comme jeune adolescent les procès de la fin de la Guerre d'Algérie. Licencié en droit, titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, l'auteur est entré en 1972, après un service militaire en qualité d'officier de réserve en Allemagne , à l'École nationale de la magistrature. Il a exercé ses fonctions au parquet puis au siège, et enfin à la chambre criminelle de la Cour de cassation de 2008 à 2016. Le livre peut être commandé soit auprès de l'éditeur soit auprès d'un libraire.



La vigne , le vin de l'Algérie au Gaillacois – Andrée Dijou , L'Harmattan -153 pages – 17€

Inspiré par le déplacement de population qui a eu lieu au début des années 1960 à la fin de la guerre d'Algérie , l'ouvrage évoque le passage de l'Afrique du Nord à la France de milliers de viticulteurs européens , dont le père de l'auteure . La vigne a été présente de très longue date sur le pourtour méditerranéen , ce dont témoignent les civilisations qui s'y sont développées , leurs mythologies , leurs religions . En Afrique du Nord , la viticulture , pourtant ancienne , a été soumise à bien des aléas : invasions , politiques aléatoires , interdits religieux ... Elle a fini par se développer en Algérie pendant la période française , mais tardivement , pour des raisons diverses : planter de la vigne suppose en effet des moyens financiers que les premiers colons n'avaient pas ; par ailleurs , développer cette culture en pays musulman , dans des terroirs inconnus et dans une colonie soumise à une métropole représentait un vrai défi . Plus historique et politique que technique , l'ouvrage s'adresse à tous ceux qui se sentent concernés par la fin de la guerre d'Algérie et les bouleversements induits en métropole , mais aussi à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la vigne et du vin .Elle déploie son érudition au sujet de la vigne à travers le temps, les civilisations , les rites païens comme ceux des trois religions monothéistes . Dans la seconde partie elle aborde l' Afrique du nord , parlant de la vigne sauvage ou lambrusque En France , les tribulations continuent . Dès 1962 , une série de fléaux s'abat sur la viticulture tarnaise , région d'accueil de la famille de l' auteure . Sècheresse , gelées, pluie… La dernière partie est consacrée à des témoignages.

L'ouvrage est enrichi d'annexes et d'illustrations

La Rubrique culturelle de Maïa Alonso



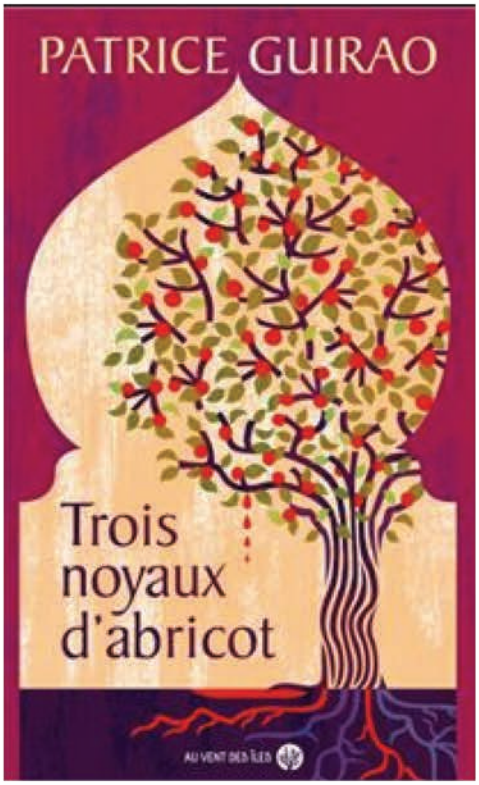


« Les gisants de la citadelle » Maïa Alonso. Editions Lazare et Capucine, aout 2025. 19 €

« — Et toi, tu y reviendras un jour ?

Toujours silencieux , Rafaël pensait à cette petite phrase écrite par sa mère quand il venait tout juste de naître dans l'île : vous ne devrez jamais accepter d'être dépossédés, en plus de votre terre natale, de votre stature morale. Et aussi, ce conseil de Bâho : toujours choisir, ne jamais subir."

Ce livre conte le parcours initiatique qui va conduire un jeune homme sans passé , depuis les plaines toulousaines jusqu 'aux montagnes d' une île mystérieuse , là -bas , au -delà de la Patagonie , pour accomplir les dernières volontés de sa mère dont il doit disperser les cendres. Accompagné de celui qu'il croit être son oncle, puis d'Oreja, une jeune fille de l'île, il va vivre des aventures hors du commun qui lui apprendront qui il est et d 'où il vient pour que s' accomplisse ce qui doit être .C 'est le nouveau roman de Maïa Alonso . Un ouvrage en rupture avec les précédents mais on ressent une arrière -pensée qui nous ramène au pays perdu , cette terre que nos ancêtres , pionniers d 'un quotidien difficile , ont façonnée dans la sueur , le sang et les larmes sous un soleil ardent.



Patrice Guirao, l'homme de l'ombre aux mots lumineux

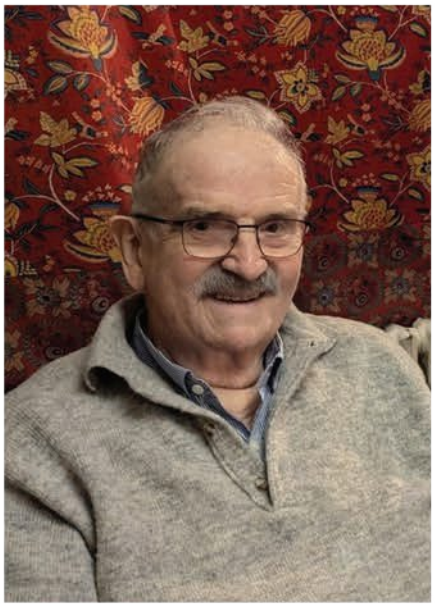
Trois noyaux d'abricot , paru aux éditions Au vent des îles , plonge dans les souvenirs d'enfance de Sauveur , un garçon de 8 ans marqué par la guerre d' Algérie et l'exil en région parisienne . L'auteur , en adoptant la perspective sensible et naïve d'un enfant, réussit à évoquer la perte de l'innocence à travers le drame quotidien . Sauveur s'accroche à ses joies simples — la pêche au cabanon familial , les jeux autour des noyaux d'abricot — tandis que le conflit et la mort rôdent, incarnés notamment par celle de Mme Bouvier, la directrice d'école . Cet événement bouleverse l'enfant , le menant à comprendre la singularité douloureuse de son destin . Chaque chapitre , rythmé par une phrase répétitive , marque l'écoulement du temps et la fin de l'enfance . Ce roman , à la fois tendre et bouleversant , entremêle souvenir intime et tragédie collective . La plume de patrice Guirao marie la poésie, l'humour et la gravité pour livrer un hommage vibrant à la mémoire , à la résilience et à l'amour familial, rendant ce récit aussi émouvant que lumineux.





Nécrologie

Gaston MORELLO



Les Thiersvillois en deuil

Gaston , figure aimée de sa famille et de ses amis , a bâti sa vie sur des valeurs de travail , de fidélité et de générosité . Né à Chambéry en 1937 , il grandit dans une famille modeste et fait face aux épreuves de la guerre dès l'enfance . Il commence à travailler jeune , puis effectue son service militaire en Algérie . Appelé sous les drapeaux , comme tous les jeunes hommes de sa génération , il débarque en Algérie dans l' Oranais en janvier 1958 à l'âge de 20 ans ; dans un bal à Thiersville , il rencontre la belle et tendre Emma Martinez ; à son retour en Savoie , après 27 mois de service militaire , il n'eut de cesse de correspondre avec elle et de la retrouver , pour l'épouser à Chambéry en février 63 et ne plus jamais la quitter.

De retour en Savoie , il s'investit dans le commerce , gravissant les échelons jusqu 'à devenir directeur -adjoint chez Carrefour avant d' ouvrir son propre supermarché . Sa force de travail , son exigence et son sens de la fête marquent ses proches . Mari et père aimant , il valorisait la transmission du goût de l'effort à ses enfants et petits - enfants . Toujours entouré de nombreux amis , il cultivait loyauté et convivialité , orchestrant des rassemblements et voyages , notamment à vélo , sa passion . Après la maladie de son épouse , il fit preuve de courage et d 'endurance face à la solitude et à la maladie . Sa vie exemplaire laisse à son entourage un souvenir empreint de reconnaissance et d'affection . Figure incontournable de l'association des Thiersvillois , il ne manquait jamais une réunion annuelle à la Grande Motte dans laquelle rayonnaient sa bonne humeur et son goût des autres

Félicien GILLES



Félicien est né à Saint -André de Mascara le 6 mai 1930 . C'est à Thiersville qu'il bâtit sa vie avec Joséphine, institutrice. Le couple aura deux garçons et une fille , et par la suite 6 petits -enfants .Félicien , c' était Monsieur 100.000 Volts ! « Il en a usé du monde ! » glisse son fils Patrice , qui travaillait avec lui sur leur propriété de Parisot , près de Lavaur . Avec son tempérament de chef , il a mené les siens à la baguette , sans pourtant rien perdre de sa jovialité . Homme de foi , très dévoué , il vivait au quotidien des valeurs de bonté et d' entraide . Infatigable , Félicien défiait le temps : à plus de 90 ans , il conduisait encore son tracteur pour traiter la vigne , aidé d' un marchepied . Il a même tenu le volant de leur poids lourd jusqu 'à ses 80 ans .S'il chérissait le travail de la terre , sa grande passion était la mer . Dès que les travaux de la ferme le permettaient , il emmenait sa famille sur la côte , à Collioure ou Argelès . Il se délectait des oursins ramassés sur les rochers . En Algérie , il avait acquis un petit cabanon à Port -aux - Poules et une "pastera " pour aller à la pêche , en copropriété avec Yves DOMPNIER . Sa seconde passion , tout aussi prenante, était la chasse , partagée avec ses copains . Félicien était un homme de la nature , toujours dehors , toujours en mouvement .Ces vingt dernières années, il s'est investi comme membre très actif dans l'association "les Amis de Notre -Dame de Santa Cruz " à Nîmes , et celle de "À la mémoire des morts et disparus d'AFN ", à Saint - Anatole (81). Il avait organisé la dernière rencontre du 6 juillet 2025 , mais hospitalisé la veille , n'a pu y assister . Il s'est éteint le lundi 7 juillet . Douze heures avant de partir, il parlait encore de ses projets…



Pour votre Plan d'Épargne Retraite,
faites le choix du mutualisme et de 65 ans d'expérience

mutuelles associées
Monceau Assurances

- **Constituez-vous** un complément de revenus sur mesure
- **Décidez** de son utilisation sous forme de rente ou de capital
- **Bénéficiez** d'une information complète et régulière

Un savoir-faire reconnu en gestion d'épargne
au service des contrats de retraite.

39 Oscars de l'assurance vie – Gestion-Fortune – Dynavie

Grands Prix de l'Assurance-Vie – Mention Bien – Fonds en euros – Dynavie – Monceau Assurances (Capma & Capmi) – Meilleur Taux Brut – 2024

Trophée d'Or •2024• des contrats d'assurance vie – Le Revenu

Meilleur Conseil Épargne 2023 – Monceau Assurances – Décerné par Challenges & Retraite.com

Contact : 01 49 95 20 00

www.monceauassurances.com

Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes.
Entreprise régie par le code des assurances et labéllisée Monceau assurances
Siret 775 670 482 00030. – Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg – CS 70110 – 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 – www.monceauassurances.com